

Compte rendu de l'assemblée des conseillers de la fondation du lycée franco-japonais Séance du 05 février 2013 à Takinogawa

1- Ordre du jour

- (1) Désignation du président de séance
- (2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- (3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs
- (4) Présentation du projet de budget 1^{er} avril 2013 – 31 mars 2014

- (1) Président de séance : **Madame Catherine Droszewski, est nommée président de séance à l'unanimité.**

- (2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- (3) Présentation des nouveaux membres : le président cite les nouveaux membres de l'Assemblée des conseillers :

Les personnes suivantes rejoignent l'Assemblée des conseillers:

- M. Jean-Jacques POTHIER, Consul
- M. Eric ANGUÉ, comptable – Régie
- M. Rachid SALAMA, DAF
- M. Jacques HOUDOIN, directeur du primaire

M. Pothier, M. Salama, M. Houdoin ainsi que M. Chiudini sont également nouveaux membres du Conseil d'administration.

- (4) Présentation du projet de budget :

Avant de présenter le budget, le secrétaire général tenait à préciser deux points qui n'ont pas été intégrés au budget 2013 mais qui sont susceptibles de faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'exercice :

- Suite aux recommandations du CDC (Centre de Crise) du ministère des Affaires Etrangères, le lycée en collaboration avec le poste a établi un devis pour équiper le lycée, centre de regroupement de la communauté française en cas de crise, d'un générateur électrique de secours qui permettrait d'alimenter électriquement l'établissement en cas de coupure de courant lors d'une catastrophe majeure. Une subvention a été demandée au ministère pour couvrir les dépenses qui s'élèveraient à 60 000 000 de yens.
- Un appel aux dons en partenariat avec la CCIFJ, sur le même modèle que celui conçu pour la réalisation de l'auditorium sera lancé très bientôt afin d'améliorer l'offre d'équipements sportifs du lycée (notamment la couverture de la piscine et la pose d'un

tartan sur la piste d'athlétisme). Des travaux complémentaires pour améliorer encore les possibilités offertes par l'auditorium pourront être envisagées également indépendamment de ceux actuellement en cours de réalisation.

Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration le 10 octobre 2012. Il les rappelle :

Les effectifs constatés à la rentrée 2012 étaient de 853 élèves, par rapport aux 817 élèves constatés à la rentrée 2011. Dans la période de transition post-crise qui est la nôtre, il est particulièrement difficile de faire des prévisions très fiables. Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2012, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 910 inscrits au 1^{er} septembre 2013.

PREVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 3% pour les français et les étrangers. Cette décision budgétaire permet de générer plus de 20 millions de yens de recettes supplémentaires.

Dans le cadre de la stratégie globale du lycée pour accueillir un nouveau public et suite à la réflexion engagée depuis le C.A. de juin dernier, telle que présentée dans la note envoyée aux membres du C.A., un tarif japonais est mis en place. Il correspond au tarif des étrangers en vigueur en 2012-2013.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 953 585 221 yens.

Le représentant des parents d'élèves (APE) s'interroge sur la stratégie mise en place pour attirer un public international au LFIT alors qu'il n'est pas une école internationale à proprement parler.

Le directeur de l'école primaire répond que le lycée s'intègre dans le réseau de l'AEFE qui regroupe 500 écoles situées partout dans le monde et qu'à ce titre il a naturellement une dimension internationale.

Le proviseur abonde dans ce sens en rappelant que par son public (55 nationalités représentées) et par son projet pédagogique (projet Langues récemment enrichi qui fait la part belle à l'apprentissage précoce du Japonais et de l'Anglais sans oublier l'Espagnol et l'Allemand) notre Lycée a bien une vocation internationale.

Le président de la CCIFJ indique qu'il existe un nombre de plus en plus important de japonais dans les entreprises françaises qui pourraient être intéressés par l'éducation française pour leurs enfants.

La présidente de séance indique qu'il existe également un potentiel avec les fonctionnaires travaillant pour le ministère des affaires étrangères japonais qui pourraient être intéressés par une éducation à la française pour leurs enfants de par sa dimension internationale.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Les droits d'inscription déjà élevés demeurent identiques.

En revanche, Il s'est avéré incontournable d'augmenter les droits de réinscription qui passeront de 15 000 à 19 000 yens.

3) Droits d'examen :

Suite à la mutualisation du baccalauréat, il est possible de générer des économies sur ce chapitre spécial. Les tarifs pour un bachelier seront donc revus à la baisse et passeront de 58 000 yens à 50 000 yens.

4) Droits de demi-pension :

Les tarifs de la demi-pension demeurent identiques à ceux de l'année précédente. Si des économies importantes ont été réalisées grâce à l'emménagement sur le site de Takinogawa, les frais de viabilisation se sont avérés en revanche sensiblement plus élevés.

5) Périscolaire :

Le tarif demeure identique à celui pratiqué en 2012-2013 à savoir 42 000 yens et 27 500 yens pour un boursier. A noter que les activités périscolaires sont pratiquées par près de la moitié de nos élèves.

6) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire mis en place en mai dernier a bien fonctionné et concerne désormais près d'un élève sur deux dans le primaire. Il est envisagé de réaliser une nouvelle mise en concurrence en juin afin de faire baisser le coût de la prestation de la compagnie de bus.

7) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est estimé à 97 500 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que la totalité des recettes du plan de contribution devait couvrir le montant annuel du remboursement du capital de l'emprunt : 118 050 000 yens.

L'objectif est donc de relancer ce plan de contribution à hauteur d'une vingtaine de millions de yens pour pouvoir pleinement couvrir le montant total de l'emprunt.

Hormis les subventions de l'AEFE (bourses scolaires principalement) inscrites au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 5 740 000 yens.

Une reprise sur provisions a été prévue pour combler le déficit prévisionnel correspondant à près de 78 000 000 de yens.

II) PREVISION DE DEPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Les comptes liés aux dépenses de viabilisation (60611 et 60617) :

Suite aux premiers mois de fonctionnement, il apparaît que les frais de viabilisation du site sont sensiblement plus élevés. Par conséquent, le chapitre 606 qui supporte ces frais augmente de 37%.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été maintenu au prorata des effectifs prévus. Des crédits pour contribuer à la réalisation de projets d'établissement ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations)

Avec la fermeture du site de Ryuhoku, les crédits ouverts sur ce chapitre diminuent de 25% en dépit du report du loyer 2011 de Takinogawa qui pèse encore sur ce chapitre.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation)

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance diminue de plus de 3%. Ce chapitre avait été fortement abondé sur le budget précédent pour répondre aux nouveaux besoins du site, il s'avère qu'avec les économies réalisées sur les réparations et la maintenance, il a été possible de diminuer ce poste de dépense.

5) Le chapitre 624 (transports de personnes et de biens)

Des crédits ont été ouverts sur le précédent budget pour faire face aux dépenses liées aux déménagements, ces crédits n'étant plus nécessaires, ce chapitre enregistre une baisse de 86%.

6) La masse salariale des contrats locaux (chapitre 644) :

Les crédits ouverts augmentent de près de 6% en raison de :

- La création de 2 ETP (Équivalent Temps Plein) dans le secondaire pour répondre aux besoins inhérents à la structure pédagogique prévue à la rentrée 2013.
- l'incidence mécanique du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité).

Les comptes 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents, baissent en revanche de plus de 3%.

Un représentant des personnels s'interroge sur l'absence dans le projet de budget de crédits pour la mise en place d'un système de retraite pour les personnels recrutés locaux. Il souligne que selon le compte rendu de l'assemblée des conseillers du février 2012, ce projet devait être soumis à la prochaine assemblée des conseillers.

Le directeur général lui répond que l'étude pour la mise en place d'un système de retraite a été faite et présentée en commission des ressources humaines et que pour l'instant, le déficit de l'établissement ne permet pas de répondre positivement à cette demande.

7) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Des crédits ont été ouverts pour prendre en charge les amortissements des biens mobiliers acquis en 2012. Suite à une négociation de l'ambassade avec les autorités japonaises, les amortissements des biens immobiliers ont été repoussés à 2015.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : 1 214 374 yens. Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur

le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

8) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

C'est le premier exercice budgétaire qui supportera une annuité de remboursement de l'emprunt. Soit 118 050 000 yens.

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 1,8 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Le représentant des parents d'élèves (APE) indique qu'il souhaite s'abstenir sur le budget car il n'est pas convaincu à ce jour de la pertinence de la création d'un tarif japonais.

Le représentant des parents d'élèves (AF-FCPE) indique qu'il vote contre le budget en raison de l'augmentation du tarif des droits de scolarité.

Un représentant des personnels indique qu'il vote contre le budget en raison de l'absence de système de retraite complémentaire prévu au budget.

Au terme de leurs échanges, **les conseillers émettent un avis favorable sur le projet de budget pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. (20 pour, 1 abstention, 2 contre)**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la réunion à 20heures 45.

Pour le président de séance,
le secrétaire général
Rachid Salama